

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2022-57

Date de la convocation : 25/05/2022

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 61

Conseillers représentés : 19

Le deux juin deux mille vingt-deux, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au centre Les Tourelles à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre, 002 ETIENNE Philippe, 004 LOUIS Jean-Marc, 006 NANJI Léopold , 009 HERBAY Christelle, 010 CORNEILLE Jean-Pierre, 013 LALONDE Loïc, 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 024 NIZET Bénédicte , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 030 HAULIN Eric , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 038 SEMBENI Anne , 039 LHOTEL Philippe , 040 MATHIAS Frédéric , 043 SEMBENI Peggy , 046 SINGLIT Benoît , 049 ANDREY Danièle , 052 LELOUP Nathalie , 056 DANNEAUX Dominique, 057 DEMISSY Pierre , 060 MANCEAUX Christophe, 061 BOUILLEAUX Jean Pol, 062 PIEROT Chantal, 067 ALBAUD Gilles , 069 ARNOULT Jean Pol , 073 BOXEBELD Pascal, 075 GUERIN Anne Marie, 077 NAUDIN Muriel , 079 BERTHELEMY Mathieu, 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique, 083 FRANCCART René, 086 MACHINET Thierry, 087 SALEZ René , 089 VAN DEN BERGH Charles, 091 BOUILLON Mathieu, 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel, 094 MINET Maxime, 095 RICHELET Jean-Pol, 097 AUDEGOND Michaël , 099 LE GALL Jean François, 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine, 103 BERGERY Marie Claude, 107 COLSON Pascal , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann, 112 FESTUOT Annie, 117 LAMPSON Nadège, 121 RENOLLET Hubert ,

Ont donné procuration : 005 CHANCE Jean-Michel (à 010 CORNEILLE Jean-Pierre) , 012 RATAUX Frédéric (à 013 LALONDE Loïc) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 023 GENTY Jean Charles (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre) , 031 LALLEMENT Séverine (à 034 CANNAUX Francis) , 045 QUEVAL Guillaume (à 043 SEMBENI Peggy) , 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric) , 051 RAGUET Philippe (à 046 SINGLIT Benoît) , 076 GAVART Vincent (à 077 NAUDIN Muriel) , 084 FLEURY Vincent (à 046 SINGLIT Benoît) , 088 HANNEQUIN Laurent (à 092 MOUTON Francis) , 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel) , 100 CANIVENQ Roland (à 049 ANDREY Danièle) , 104 BOLY Francis (à 111 DUGARD Yann) , 105 CARPENTIER Dominique (à 117 LAMPSON Nadège) , 115 MACHINET Jean Baptiste (à 107 COLSON Pascal) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) , 120 PAYEN Françoise (à 111 DUGARD Yann) , 122 MAROTEAUX Nathalie (à 102 BAUDART Martine) ,

Secrétaire de séance : M. MACHINET Thierry

OBJET : DELEGATIONS AU BUREAU

Vu code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°DC2020/55 du Conseil communautaire en date du 09/09/2020 confiant délégations au Bureau communautaire ;

Considérant que les délégations au Bureau améliorent l'efficacité administrative et le bon fonctionnement du service, mais aussi allègent les ordres du jour du Conseil communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 74 voix POUR, 4 voix CONTRE (094 MINET Maxime, 107 COLSON Pascal, 110 DION Valentine, 115 MACHINET Jean Baptiste (Pascal 107 COLSON)) et 2 ABSTENTIONS (017 BESTEL Bernard, 056 DANNEAUX Dominique) DECIDE :

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le
et de sa publication ou notification le**

16 JUIN 2022

16 JUIN 2022

.../...

Page 2/3 Délibération DC2022-57

- D'ABROGER la délibération n°DC2020/55
- DE CONFIER au Bureau des délégations suivantes :

- Prendre toute décision concernant l'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres, d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui entraînent une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Exonérer de manière partielle ou totale les pénalités de retard des marchés publics,
- Autoriser la signature de protocoles transactionnels dans le cadre de l'exécution de marchés publics,
- Approuver et modifier les conventions de groupements de commandes,
- Réaliser des emprunts destinés au financement des investissements, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ainsi qu'aux avances de trésorerie dans les limites des montants prévus au budget annuel de la Communauté de Communes,
- Fixer le montant des loyers des logements communaux réhabilités sous maîtrise d'ouvrage communautaire ainsi que toute révision et / ou modification de ces loyers et / ou dégrèvement exceptionnel,
- Fixer la tarification de la billetterie pratiquée au Parc Argonne Découverte,
- Adopter la politique commerciale du Parc Argonne Découverte,
- Fixer des tarifs pour tout évènement ou manifestation ponctuels,
- Fixer des tarifs pour toute vente de matériel,
- Fixer les tarifs de location des biens communautaires,
- Autoriser l'encaissement de chèques ou virements pour le compte de la 2C2A relatifs à des sponsorisations de manifestations touristiques et culturelles sur le territoire de la 2C2A,
- Autoriser la modification de la durée hebdomadaire de travail des agents de la collectivité, dans la limite des crédits inscrits au budget,
- Relais Petite Enfance : Approuver les contrats à signer avec les partenaires financiers (ex : projet de fonctionnement avec la CAF),
- Approuver les conventions de moyens annuelles (type Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise, Université Reims Champagne Ardenne, Chambre d'Agriculture des Ardennes, ...) dans le respect des conventions-cadres approuvées par l'organe délibérant et dans la limite des crédits inscrits au budget,
- Valider et autoriser le dépôt des demandes de subventions pour les emplois permanents inscrits au tableau des effectifs,
- Valider et autoriser le dépôt des demandes de subventions pour les opérations programmées,
- Examiner et attribuer toute demande de subvention, et le cas échéant, la convention correspondante, qui n'est pas encadrée par un dispositif spécifique mis en place par le Conseil communautaire tel que Toitures / Façades ou encore soutien associatif,
- Examiner et attribuer les subventions dans le cadre du dispositif de soutien à la formation des encadrants sportifs,

.../...

.../...

Page 3/3 Délibération DC2022-57

- Approuver les procès de mise à disposition à signer avec les communes dans le cadre de compétences transférées ou de l'intérêt communautaire et autoriser le Président ou son représentant à les signer,
- Examen et attribution des demandes de subvention « Habiter Mieux »,
- Ressources humaines : Adopter le règlement intérieur du personnel, document unique de prévention des risques professionnels,
- Adopter les règlements de service,
- Approuver les conventions de mise à disposition de personnel,
- Créer des emplois saisonniers ou non permanents et autoriser le recours à des contrats aidés dans la limite des crédits prévus au budget,
- Autoriser le recours à l'apprentissage,
- Autoriser les agréments service civique et leur renouvellement,
- Modifier de quotités de travail d'emplois permanents,
- Modifier des conditions de recours aux contractuels,
- Renouvellement des conventions avec les centres de gestion (exemple, nomination du représentant ACFI, RGPD ou encore référent déontologue),
- Approuver la liste des ouvertures dominicales autorisées conformément au Code du travail
- Confirmer les élections au sein du Groupe d'Action Locale (LEADER),

PREND ACTE que, lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le Bureau, par délégation du Conseil communautaire.

Pour copie conforme.

Le Président,



Benoît SINGLIT

